

AVIS DE RENOUELEMENT

Renouvellement carte Bibliothèque : Gratuite

- Accès gratuit aux diverses collections (certaines sont tarifées : best-sellers, vidéos, disques, cédéroms, etc.);
- Accès aux activités gratuites organisées par les bibliothèques : animation, initiation à la recherche, expositions de livres, etc.;
- Accès gratuit au Labnet.

Renouvellement carte Citoyen : 65 ans et plus : gratuite; tarif individuel : 6 \$ / 1 an ou 10 \$ / 2 ans; tarif familial : 12 \$ / 1 an ou 20 \$ / 2 ans.

- Accès à tous les services et avantages rattachés à la carte Citoyen incluant l'accès à la bibliothèque.

Compléter en lettres carrées le formulaire au verso en indiquant, pour chaque membre de votre famille, s'il s'agit d'une carte Bibliothèque ou d'une carte Citoyen.

Si vous désirez remplacer la photo qui apparaît sur votre carte, insérez la (les) photo(s) récente(s) à l'intérieur de votre enveloppe en indiquant le nom des personnes à l'arrière des photos. Ces dernières vous seront retournées avec vos nouvelles cartes.

S'il s'agit d'un renouvellement pour votre carte Citoyen, joindre un chèque fait à l'ordre de « Ville de Repentigny » au montant de 6 \$ ou 10 \$ selon le cas, pour une carte individuelle. Pour une carte familiale, joindre un chèque 12 \$ ou 20 \$, selon le cas. S'il s'agit d'un renouvellement pour votre carte Bibliothèque seulement, il n'y a pas de frais.

Insérer le formulaire complété, votre chèque (**s'il y a lieu**) et les pièces justificatives dans une enveloppe en inscrivant « Cartes Bibliothèque / Citoyen » et poster le tout à l'adresse suivante : Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, 435, boulevard Iberville, Repentigny Qc J6A 2B6 ou déposer votre enveloppe à la réception de la piscine municipale, aux bibliothèques municipales ou dans la boîte à courrier externe située à gauche de l'entrée principale de l'hôtel de ville.

Pièces justificatives – À REMETTRE À TOUS LES ANS		
Carte Bibliothèque (renouvellement)	Carte Citoyen (renouvellement)	Nouvelle adhésion avec photo récente (joindre chèque s'il y a lieu)
Joindre une photocopie de preuve de résidence pour vous <u>et votre conjoint</u> s'il y a lieu (permis de conduire, compte de services publics, chèque personnalisé, etc.); Si les deux noms figurent sur votre compte de taxes, vous n'avez pas à nous faire parvenir de preuve de résidence. () voir compte de taxes	Joindre une photocopie de preuve de résidence pour vous <u>et votre conjoint</u> s'il y a lieu (permis de conduire, compte de services publics, chèque personnalisé, etc.); Si les deux noms figurent sur votre compte de taxes, vous n'avez pas à nous faire parvenir de preuve de résidence. () voir compte de taxes Pour les personnes âgées de 65 ans et plus une preuve d'âge est exigée.	Joindre une photocopie de preuve de résidence pour vous <u>et votre conjoint</u> s'il y a lieu (permis de conduire, compte de services publics, chèque personnalisé, etc.); Si les deux noms figurent sur votre compte de taxes, vous n'avez pas à nous faire parvenir de preuve de résidence. () voir compte de taxes
Pour les personnes de 18 ans et plus , pour obtenir votre carte Bibliothèque, vous devez joindre une copie de preuve de résidence.	Pour les étudiants âgés entre 18 et 25 ans désirant bénéficier du tarif familial, joindre une photocopie d'un document attestant qu'ils sont étudiants à temps plein (ex : carte d'étudiant valide, reçu de frais de scolarité).	Pour les personnes âgées de 65 ans et plus une preuve d'âge est exigée. Pour les enfants, joindre une photocopie de la carte d'assurance maladie ou de toute autre preuve d'âge.
Pour les étudiants âgés entre 18 et 25 ans , joindre une photocopie d'un document attestant qu'ils sont étudiants à temps plein (ex : carte d'étudiant valide, reçu de frais de scolarité).	Pour les personnes de 18 ans et plus , pour obtenir votre carte Citoyen, vous devez joindre une copie de preuve de résidence (le coût de la carte Citoyen individuelle est de 6 \$ / 1 an ou 10 \$ / 2 ans).	Pour les étudiants de 18 à 25 ans, joindre une photocopie d'une preuve de scolarité. Pour les personnes de 18 ans et plus, joindre une preuve de résidence

Vous pouvez vous présenter directement aux endroits suivants :

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (435, boulevard Iberville)

Lundi, mardi et mercredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
Jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h 30
Vendredi : 8 h à 12 h
Samedi et dimanche : fermée

Bibliothèque Edmond-Archambault (231, boulevard J.-A.-Paré)

PÉRIODE ESTIVALE
Samedi, dimanche et lundi : fermée
Mardi au jeudi : 13 h à 21 h
Vendredi : 9 h à 17 h

HORAIRE RÉGULIER

Dimanche et lundi : fermée
Mardi au jeudi : 13 h à 20 h
Vendredi : 9 h à 17 h
Samedi : 13 h à 17 h